

L'an deux mille quatorze, le dix du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr ARCIS Michel, Mme Sophie AVOUAC, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mmes Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mmes Marie-Hélène ROUX, Renée VAGGIANI, Mr Patrick VEY.

Mr GALLAND Alain a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 est approuvé avec une abstention.

Compte rendu des différentes réunions :

- **Conseil d'école :** Madame Laure JOURDAN fait un compte rendu de la réunion du Conseil de l'école maternelle publique. Une réunion pour la mise en place des rythmes scolaires aura lieu le 12 mai 2014.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 505 (Rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie section A numéro 1582 (La Garenne)

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

La vente de la parcelle 1582 a permis de constater de nombreuses anomalies. En effet, il apparait que la route de la Garenne et d'autres voies environnantes ont été construites sur des parcelles privées mais que les échanges ou achats de parcelles n'ont pas été enregistrés. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de lancer une campagne de régularisation à l'amiable avec tous les propriétaires.

Délibérations diverses :

Audit financier : Monsieur le Maire propose au Conseil de demander au trésorier Municipal un audit financier afin de faire le bilan du mandat écoulé, comme cela avait été fait en 2008 et comme son équipe s'y est engagée pendant la campagne électorale.

Après délibération, le Conseil autorise avec deux abstentions Monsieur le Maire à demander cet audit financier auprès du trésorier Municipal.

Admission en non-valeur : Monsieur le Maire présente au Conseil les courriers du Trésorier Municipal concernant une demande d'admission en non-valeur pour des factures d'eau et d'assainissement ne pouvant être réglées par un redevable pour raison de faillite.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'une somme de 755.08 Euros pour le budget eau potable et de 855.32 Euros pour le budget assainissement.

Création d'un poste d'adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'avancement au grade d'adjoint au Patrimoine de 1^{ère} classe d'un agent de la commune au vu de son

ancienneté acquise. Il rappelle qu'il appartient au Conseil de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 15 avril 2014 pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Avenant Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les marchés concernant l'aménagement du Pôle Laurent Eynac ont d'ores et déjà été signés. Cependant lors d'une visite de contrôle de la CARSAT, cet organisme a constaté que les dalles de sol contenant de l'amiante se soulevaient, ce qui pouvait entraîner la libération de particules d'amiante potentiellement dangereuses pour les entreprises. Les travaux de désamiantage compris dans le marché initial ne comportaient pas le désamiantage de ces dalles qui devaient être recouvertes par ré-agréage des sols. La CARSAT a donc demandé d'interrompre le chantier jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Seul un désamiantage intégral entraînant la suppression des dalles en question permettra de répondre aux exigences de cet organisme de contrôle. Le surcoût engendré par ces travaux supplémentaires s'élève à 82 669.09 € HT qui seront répartis comme suit : 42214.70 € pour la commune et 40 454.39 € pour le Pôle Santé.

Après délibération, le Conseil approuve avec deux votes contre et deux abstentions l'avenant présenté sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres, le montant de l'avenant étant supérieur à 5 % du marché initial.

Participation aux frais de scolarité CLIS : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande de participation de la commune de Vals Prés le Puy pour les frais de scolarité d'une élève résidant sur notre commune et scolarisée en classe d'intégration au groupe scolaire La Fontaine.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la participation de la commune aux frais de scolarité de cette élève à hauteur de 892.82 €.

Attribution de lots pour la tombola de l'école primaire publique : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de lots déposée par l'école primaire publique en vue de l'organisation de la tombola annuelle.

Monsieur le maire propose d'attribuer à l'école 20 entrées enfants à la piscine Municipale pour un montant unitaire de 1.20 €, soit un montant total de 24 €. Il propose en outre de procéder de la même manière pour toutes les demandes de lots déposées par les écoles, afin de respecter l'égalité entre les établissements.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'attribution de lots aux écoles de la commune avec un lot de 20 entrées enfants à la piscine pour chaque établissement demandeur.

Autorisation de poursuite générale et permanente : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur demande du Trésorier Municipal pour l'autoriser à effectuer des poursuites auprès des personnes redevables pour le recouvrement des produits locaux.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'autorisation générale et permanente de poursuites donnée à Monsieur le Trésorier Municipal pour le recouvrement des produits locaux et autorise Monsieur le Maire à signer un arrêté Municipal en ce sens.

Indemnité de Conseil et de confection des budgets alloués au Trésorier Municipal : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour fixer le taux alloué au Trésorier Municipal pour le versement de l'indemnité de Conseil et de confection du budget. Il présente les taux fixés selon l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Après délibération, le Conseil accepte d'allouer à Monsieur Philippe SAGNARD, Trésorier Municipal, l'indemnité de Conseil et de confection du budget à hauteur de 100 % de l'indemnité prévue par les textes législatifs en vigueur.

Indemnités des adjoints : Monsieur le Maire précise que ce point avait été mis à l'ordre du jour mais que le calcul des pourcentages attribués à chacun n'étant pas finalisé, il propose de remettre cette décision à la prochaine séance.

Signature des actes administratifs de cession : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour nommer un adjoint en charge de la signature des actes administratifs de vente ou d'achat de terrain. Il rappelle que cette délégation était donnée jusqu'alors à Monsieur GALLAND et il propose de la lui laisser. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Alain GALLAND pour représenter la commune pour la signature des actes administratifs de vente ou d'achat de terrains.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences dans le souci de favoriser une bonne administration communale. Il rappelle au Conseil les différentes délégations consenties lors du dernier mandat et propose de reconduire les mêmes.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 Euros
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 4600 Euros

Nomination des délégués aux organismes extérieurs : Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections Municipales du 23 mars dernier entraîne, comme à l'accoutumée, le renouvellement général des instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Il rappelle que la nomination des délégués aux divers organismes extérieurs doit se faire à bulletin secret. La désignation des délégués aux divers organismes sera donc faite successivement et séparément à bulletin secret. Les personnes candidates aux différents postes s'abstiendront du vote.

Après délibération, vote et dépouillement, les délégués aux divers organismes auxquels la commune est adhérente sont désignés comme suit :

- Syndicat Intercommunal des eaux du Rocher Tourte : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Monsieur Patrick VEY, délégué titulaire
 - Madame Chantal GERENTES, déléguée titulaire
- SICTOM Entre Monts et Vallées : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Monsieur Michel ARCIS, délégué titulaire
 - Madame Sophie AVOUAC, déléguée suppléante
- SICALA : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Madame Janet DARNE, déléguée titulaire
 - Monsieur Alain GALLAND, délégué suppléant
- Conseil d'administration de la maison de retraite publique : avec 9 votes pour et 4 votes blancs
 - Monsieur Michel ARCIS, délégué titulaire
 - Madame Agnès MERCIER, déléguée titulaire
 - Madame Catherine GUEZO, déléguée titulaire
 - Monsieur Régis LAC, délégué suppléant
 - Monsieur Sébastien MIALON, délégué suppléant
 - Madame Marie-Hélène ROUX, déléguée suppléante
- Centre artistique : avec 13 votes pour et 4 votes blancs

- Madame Janet DARNE, déléguée titulaire
- Madame Agnès MERCIER, déléguée suppléante
- Secteur Intercommunal d'Energies du Monastier sur Gazeille : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Monsieur Régis LAC, délégué titulaire
 - Monsieur Patrick VEY, délégué titulaire
- Association Espace Culturel Européen : avec 12 votes pour et 4 votes blancs
 - Madame Laure JOURDAN, déléguée titulaire
 - Madame Janet DARNE, déléguée titulaire
 - Monsieur Alain GALLAND, délégué titulaire
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Madame Laure JOURDAN, déléguée titulaire
 - Monsieur Michel ARCIS, délégué suppléant
- Conseil d'administration du Collège Laurent Eynac : avec 13 votes pour et 4 votes blancs
 - Madame Laure JOURDAN, déléguée titulaire
 - Madame Catherine GUEZO, déléguée suppléante
- Comité National d'action sociale : avec 14 votes pour et 4 votes blancs
 - Madame Agnès MERCIER, déléguée élue
 - Madame Laurence MIRMAND, déléguée agent

Commission d'appel d'offres : Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du Conseil Municipal et selon l'article 22 du Code des Marchés Publics, les communes de moins de 3500 habitants forment obligatoirement une commission d'appels d'offres composée du Maire qui en est le Président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. L'élection des membres a lieu à bulletin secret sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après calcul du quotient électoral et appel à candidatures, et après avoir procédé au vote à bulletin secret, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de constituer la commission d'appel d'offres comme suit :

- Président de droit : Monsieur Michel ARCIS, Maire
- Membres titulaires : Monsieur Patrick ROCHE, Monsieur Michel MOUNIER et Monsieur Jean-Paul PANNEFIEU
- Membres suppléants : Monsieur Régis LAC, Monsieur Alain GALLAND et Madame Renée VAGGIANI

Commission des impôts : Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du Conseil Municipal et selon l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, les communes de moins de 2000 habitants forment obligatoirement une commission communale des impôts directs composée du Maire qui en est le Président de droit, de six membres titulaires et de six membres suppléants. Il convient de présenter à la direction Générale des Finances Publiques une liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et de douze noms pour les commissaires suppléants.

Les propositions de noms au titre de commissaire doivent respecter certains critères obligatoires :

- Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants de l'union européenne, ils doivent être âgés de plus de 25 ans, jouir de leurs droits civils et être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune
- Ils doivent en outre être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales
- Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Le choix de la liste des 24 personnes à proposer à la Direction des Finances Publiques n'étant pas encore effectué, cette décision est reportée à la prochaine séance.

Commission communale d'aide sociale : Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du Conseil Municipal et selon les articles L 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, les communes forment obligatoirement une commission communale d'aide sociale composée du Maire qui en est le Président de droit, de quatre à huit membres élus et d'autant de membres nommés par le Maire en dehors des membres du Conseil Municipal. L'élection des membres élus a lieu à bulletin secret sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après délibération, le Conseil décide de fixer à 5 le nombre de membres élus du Conseil Municipal.

Après calcul du quotient électoral et appel à candidatures, et après avoir procédé au vote à bulletin secret, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de constituer la commission communale d'aide sociale comme suit :

- Président de droit : Monsieur Michel ARCIS, Maire
- Membres titulaires : Madame Agnès MERCIER, Madame Marie-Hélène ROUX, Madame Janet DARNE, Madame Chantal GERENTES et Madame Renée VAGGIANI

Monsieur le Maire procèdera par la suite à la nomination de 5 membres extérieurs au Conseil par arrêté Municipal.

Commission communales : Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers municipaux. Ces commissions Municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Il propose donc au Conseil de constituer les diverses commissions communales en tenant compte de la représentativité des diverses listes en présence.

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer les commissions communales suivantes :

- Commission des Finances : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, Président de droit
 - Monsieur Patrick ROCHE
 - Monsieur Régis LAC
 - Madame Chantal GERENTES
 - Monsieur Alain GALLAND
 - Monsieur André NICOLAS
- Commission 'Associations' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, président de droit
 - Monsieur Alain GALLAND
 - Monsieur Patrick ROCHE
 - Monsieur Sébastien MIALON
 - Monsieur Christophe GIRAUD
 - Madame Sandra LHOSTE
- Commission 'Développement rural et urbain' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, Président de droit
 - Monsieur Régis LAC
 - Monsieur Patrick ROCHE
 - Monsieur Michel MOUNIER
 - Monsieur Alain GALLAND
 - Monsieur Jean-Paul PANNEFIEU
- Commission 'Inter-génération' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, Président de droit
 - Madame Sophie AVOUAC
 - Madame Agnès MERCIER

- Madame Catherine GUEZO
- Madame Laure JOURDAN
- Madame Sandra LHOSTE
- Commission 'Communication' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, Président de droit
 - Madame Catherine GUEZO
 - Monsieur Patrick ROCHE
 - Madame Janet DARNE
 - Madame Marie-Hélène ROUX
 - Monsieur Alain GALLAND
- Commission 'Patrimoine et Tourisme' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, Président de droit
 - Madame Laure JOURDAN
 - Madame Janet DARNE
 - Madame Marie-Hélène ROUX
 - Madame Sophie AVOUAC
 - Monsieur André NICOLAS
- Commission 'Personnel' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, président de droit
 - Monsieur Christophe GIRAUD
 - Monsieur Michel MOUNIER
 - Monsieur Sébastien MIALON
 - Monsieur Alain GALLAND
 - Madame Renée VAGGIANI
- Commission 'Marchés' : Sont élus à l'unanimité :
 - Monsieur Michel ARCIS, président de droit
 - Monsieur Alain GALLAND
 - Monsieur Sébastien MIALON
 - Monsieur Régis LAC
 - Monsieur Patrick VEY
 - Monsieur Jean-Paul PANNEFIEU

Questions diverses :

Présentation des délégations des élus : Monsieur le Maire présente la liste des délégations accordées aux élus :

Adjoint au Développement Urbain et Rural : Monsieur Alain GALLAND

Adjointe aux affaires sociales : Madame Agnès MERCIER

Adjoint aux Finances et à l'Economie : Monsieur Patrick ROCHE

Adjointe à la culture et au Tourisme : Madame Janet DARNE

Adjoint en charge des associations : Monsieur Sébastien MIALON

Délégué aux Services Techniques : Monsieur Michel MOUNIER

Déléguée au cimetière : Madame Chantal GERENTES

Délégué à l'agriculture : Monsieur Christophe GIRAUD

Déléguée aux écoles et à l'Urbanisme : Madame Laure JOURDAN

Déléguée à la communication : Madame Catherine GUEZO

Déléguée au Tourisme : Madame Marie-Hélène ROUX

Déléguée à la petite enfance et à la jeunesse : Madame Sophie AVOUAC

Délégué au Syndicat du Rocher Tourte : Monsieur Patrick VEY

Délégué au Syndicat d'Electrification et aux finances : Monsieur Régis LAC

Echange de terrains à Meyzoux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'échange de terrain au village de Meyzoux avec un riverain propriétaire d'une maison et de parcelles de terrain.

Il précise que ce projet a déjà fait l'objet d'un document d'arpentage qu'il soumet au Conseil. Il rappelle que cet échange de terrain permettrait de pouvoir élargir un chemin communal et pour le résident de pouvoir constituer une unité de propriété. Il propose donc de procéder à cet échange, étant entendu que la vente de terrain se fera à 10 Euros le m² comme il a été déjà procédé. La parcelle achetée par le riverain étant plus importante, il en paiera donc le surplus à la commune. Etant donné que les parcelles cédées par la commune constituent une partie du domaine public, il y a lieu de procéder à une enquête publique pour le déclassement de ce terrain.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'échange de terrain avec ce riverain et donc l'achat de la parcelle cadastrée section n° 2105 d'une superficie de 26 m² au prix de 260 Euros et la vente des parcelles cadastrées section n° 2106 et 2107 d'une superficie totale de 242 m² au prix de 2420 Euros. Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de cette partie du domaine public préalablement à toute vente.

Bilan du service du ramassage scolaire : Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan du ramassage scolaire des alentours pour cette année scolaire. Il reste donc le dernier trimestre à payer pour les parents d'élève. Le tarif pour le dernier trimestre sera donc fixé à 45 Euros au vu du bilan présenté.

Subvention DETR : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une demande de subvention avait été présentée en vue de l'aménagement du Pôle Laurent Eynac pour la partie concernant la commune, à savoir le Pôle administratif et le Pôle santé. L'Etat accorde à la commune pour cette opération une subvention de 127 500 Euros.

Dates Diverses :

- Soirée promorallye le samedi 12 avril à 20 heures
- Course pédestre La Recoumène le dimanche 13 avril à 10 heures
- Commission 'Marchés' le lundi 14 avril à 20 heures
- Conseil d'administration du Collège Laurent Eynac le mardi 15 avril à 18 heures
- Commission 'Associations' le mercredi 16 avril à 18 heures
- Concours primés ovins le jeudi 17 avril à 9 heures
- Commission 'Développement rural et urbain' le jeudi 17 avril à 18 heures
- Conseil communautaire de la communauté des communes le jeudi 17 avril à 20 heures 30
- Commission des finances le vendredi 18 avril à 18 heures
- Sarassou du Hand ball le samedi 19 avril à 20 heures
- Conseil d'administration de la maison de retraite publique le mardi 22 avril à 18 heures
- Exposition UNICEF le vendredi 25 avril
- Exposition du Club Histoire et Révolution le samedi 26 avril à 17 heures
- Conseil d'administration du Festival des cuivres le samedi 26 avril à 20 heures 30

Prochain Conseil le mardi 29 avril 2014 à 20 heures.

Madame Renée VAGGIANI tient à intervenir au sujet du danger potentiel que représente l'arbre qui a été planté récemment à l'intérieur de l'enceinte de l'aire de jeux du Chamasse. En effet, elle estime que son emplacement n'est pas approprié et que les enfants jouant à proximité peuvent se blesser avec les protections qui l'entourent. Elle demande si cette plantation correspond aux normes en vigueur. Monsieur MOUNIER répond que cet emplacement a été suggéré par Madame MEJEAN lors de la fête des bébés de l'année et que cette idée avait été retenue ; il estime que cet arbre ne présente aucun danger. Madame VAGGIANI demande s'il est possible de placer cet arbre dans un angle de l'aire de jeux afin que les enfants n'y aient pas directement accès. Elle propose également de renouveler l'affichage rappelant que les chiens sont interdits à l'intérieur de l'enceinte de l'aire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 50 minutes.